



Procès de l'affaire Baupin : relaxe requise pour les médias

La procureure salue « le courage de ceux qui se sont présentés à la barre » et considère que les enquêtes de Mediapart et France Inter sont « sérieuses ». **SOURCE AFP**

Restera le « courage » des femmes et « l'absence » de Denis Baupin : le parquet a requis vendredi la relaxe des médias poursuivis en diffamation aux côtés de celles qui ont accusé l'ex-député écologiste d'agression sexuelle ou de harcèlement.

Lire notre compte rendu Affaire Baupin : le procès des mœurs écolos

« Aucun élément dans cette audience ne permet de remettre en cause la sincérité des témoignages », a estimé la procureure Florence Gilbert, qui a qualifié les enquêtes de Mediapart et de France Inter de « sérieuses ». « Je commence par saluer le courage de ceux qui se sont présentés à votre barre », a-t-elle dit, pour mieux remarquer « l'absence » du plaignant.

Au fil des débats, le procès de la presse s'est mué en charge contre l'ancien vice-président de l'Assemblée nationale. Huit femmes ont raconté des « SMS salaces », des « gestes déplacés » et des « agressions » : « les deux mains sur les seins », le « pied coincé dans la porte », « une caresse très douce ressentie comme une grande violence ».

Lire aussi Procès Baupin : quand les SMS s'invitent à l'audience

L'audience a été le théâtre d'une douloureuse introspection au sein d'un parti revendiquant ses combats pour le féminisme et la parité. Un affrontement entre la génération des pionniers comme Dominique Voynet qui n'ont « rien vu » et affirment qu'ils n'auraient « jamais couvert » les agressions, et la jeune garde qui a regretté la « complaisance avec la violence ». Ce parti où « on savait tous et on savait presque tout », selon les mots de Stéphane Sitbon Gomez, l'ancien bras droit de Cécile Duflot, ex-secrétaire nationale des Verts.

« Fin de l'omerta »

Pour les médias poursuivis, ce procès restera comme celui de la « fin de l'omerta » pour des femmes en butte à la domination masculine. Pour Ellen Debost, une des prévenues, ce moment où une parole déjà libérée « a commencé à être écoutée ».

Tout a commencé le 9 mai 2016, quand Mediapart et France Inter sortent les premiers articles faisant état d'accusation d'agressions sexuelles ou de harcèlement. Le lendemain, la justice se saisit. En mars 2017, le parquet de Paris classe sans suite son enquête, considérant que si

certaines des faits dénoncés étaient « susceptibles d'être qualifiés pénalement », ils sont « cependant prescrits ».

Denis Baupin a toujours nié, arguant de « jeux de séduction » entre « adultes ». Une « drague lourdingue », selon son avocat mais qu'on « ne peut pas qualifier pénalement ». Me Emmanuel Pierrat a tout tenté pour décrédibiliser l'enquête journalistique, qu'il juge « bâclée », « à charge ».

« Parole contre parole, on ne peut pas trancher », estime-t-il. Évoquant le témoignage de Cécile Duflot, venue raconter en larmes comment Denis Baupin avait tenté de forcer sa porte, il décrit « une vengeance » politique.

Une lecture du dossier qui a fait réagir la procureure : « On ne fait pas le procès de M. Baupin. On ne peut pas non plus tordre l'enquête pour dire qu'il est innocent. » Elle a rappelé, « parce que visiblement l'avocat du plaignant ne l'a pas compris », que la justice aurait bel et bien poursuivi Denis Baupin si les faits n'avaient pas été prescrits.

« La seule qualité de ce procès aura été de mettre en œuvre une impérieuse lutte contre le silence » qui entoure les violences sexuelles, conclut la magistrate.

La défense a dénoncé « un prédateur » et une « forme d'impunité » prolongée par son absence. « Baupin, c'est l'homme qui veut laver son honneur, qui organise un duel mais n'envoie que ses témoins », a tancé Me Jean-Yves Moyart, avocat de Sandrine Rousseau, une des ex-cadres d'EELV accusatrice de l'ancien député. « Il y a des oreilles qui saignent quand on vient vous dire que mettre la main sur les seins, c'est de la drague lourde, de pataud provincial », a tonné Me Yann Lebras, dénonçant la défense « indigne » de Denis Baupin.

« C'est un procès historique. J'ai compté, dans cette salle, il y a 48 femmes. Selon les statistiques, 25 ont connu des violences sexuelles », a relevé Me Claire Moléon, qui « ressent ce que peut ressentir » chacune de ces femmes.

« C'est le procès des mots, de la parole libérée. Je vous demande un magnifique jugement sur la vérité », a plaidé Me Emmanuel Tordjman, l'avocat de Mediapart. « Il y a un verrou français à faire sauter », est venu dire, très ému, le directeur de publication Edwy Plenel.

Car, rappelle Isabelle Attard, la première à avoir parlé à Mediapart, « un non avec un smiley ne se transforme pas en oui ». « Nous sommes libres de disposer de notre corps. C'est ça le consentement et c'est ça que Denis Baupin n'a jamais compris. » Délibéré le 19 avril.

Publié le 09/02/19 à 08h56 | Source lepoint.fr

PLUS D'ARTICLES JUSTICE

- Affaire Baupin : le procès des mœurs écolos
- Denis Baupin face à ses accusatrices : une bataille pour l'honneur

[Le pire défaut d'Emmanuel Macron pour Alain Minc ? « D'être trop jeune »](#)

[EXCLUSIF. Léa Salamé entre au musée Grévin avec Proust et Macron](#)

[La chasse au Bellamy est ouverte \(et c'est une bonne nouvelle pour LR\)](#)

[De retour sur scène, Stéphane Guillon n'a « plus envie d'être trahi »](#)

[Venezuela : les deux journalistes de « Quotidien » ont été libérés](#)

[« Enquête exclusive » explore l'amour et la sexualité au Maghreb](#)

[« Envoyé spécial » enquête sur le marché clandestin des mères porteuses](#)